

M
Madame

Les Estatz des pays et Contrez de Hollande et Zelande
m'ont presentement par leurs deputez fait entendre la grande
instance et poursuite que ces marchans d'Espoye font vers uelx
pour auoir payement du second terme de certaine obligation en deuant
par leur a la charge des Estatz susd. me disans enoultre qu'il
soit vray que ledit terme est paye queques mois esdeu, aus si
que suivant cela les Estatz se seroient mis en tout de bon
pposibles pour de leur part donner contentement et toute
satis faction ausd. marchans, mais veu les affaires si troubles
depuis quelqz temps ena suruenuz en ces quartiers, uians qd constrains
d'employer aux fraiz de la guerre tous ces deniers qu'il a este possible
de fournir, pour auoir et denquer certain d'extreme ruine qui aultrement
les menas soit de leurs voisins, d'autant que l'ennemy, affirmant nous
emporter tout en vng coup nous venit a l'alleir en divers endroits, Cela
seul estoit cause qu'a leur grand regret ilz n'ayent au temps presy
peu acquitte leur obligation. Et come pour les raisons susd. ilz se
trouuent presentement denuez de deniers comptans, et que leur soit
a ce regard imposibles de fournir promptement le second terme de
ladite obligation, ilz m'ont par de represente cela a Vre Ma.^{te},
et fin qu'ilz soit certain que ce n'est a faulte de bonne volonte,
ou aultre occasion semblable que jusques ords ilz n'ayent fait
le susd. payement. Or m'as surant entierement de la
benignite et clemence de Vre Ma.^{te}, que mettant en consideration ces
grandz affaires et charges que uelx de Hollande et Zelande ont
depuis quelques années sur eu, et ont euees sur les bras, pour
la tutelle et deffense du pays contre ces Inuasions et hyrannies de
leurs ruelles ennemis, Vre Ma.^{te} sera seruis de ces excuses du
retardement qu'ilz ont fait en cest affaire, et ne permettre qu'a

ref. te cause soit fait quelque arref sur cause marçans, biens,
ou batteaulx. Dont je supplie tres humblement Vre Ma.^{te}, et
au si que le roy p. cause d'iceux soit, outre les grands biens et
benefices que par cy devant elle a fait a celle de Hollande et Zelande,
esur p. ces deux royaumes, que de faire romandit aux marçans
d'ysvroy, vas saule, et subiatz de Vre Ma.^{te}, en fin qu'ilz soient
contant de prolonger le payement dudit terme a celle de Hollande
au mois d'Octobre prochain, et payant alors par celle de
Hollande et Zelande outre ce solut principal, l'Intérêt d'iceux
a raison de dix pour cent de l'année. Lesdits Estatz et moy
nous es. souons du tout que celle de marçans ne faudront de
parvenir a la bonne volonté et commandement de Vre Ma.^{te},
laquelle par ce moien les obligera d'autant plus a soy servir,
et moy, et pariculier, qui me tiendray tous ces jours de ma vie
autant par et bien volontaire pour m'y employer tres humblement
que autre gentillesme que Vre Ma.^{te} pourroit trouver.



Madame Je supplie tres humblement ces mains de Vre
Ma.^{te} de supplier, de lui octroyer grace de retenir longuement et
tres bonne prosperite. De Middelbourg le 15^{me} jour
d'Aprile 1580.

De Vre Ma.^{te}.

Tres humble et tresobéissant serviteur

G. de W. de W.

16. Ap. 1580

Le Sieur M^r de la Roche
pour la day venir octob^r
pour la 2^e payement de la
roy. de Man^{che} & de la

F.

La Roche

1580	April	October	1581	April	Dec.
	May	James		May	Jan.
	June	February		June	Feb.
	Marche			October	Nov.
				November	
				1583	
	April	June		April	
	July	August		May	
	Sept	October		June	
	Nov.	Jan.		March	
	Febr.	March			



1580. 16 June

Blanchet